

Version 1 au 10/02/2023

**JOURNEES  
LABELLISEES**  
**Sport en Famille**

**RANDONNEES**  
**CYCLOSPORT**



**ufolep**  
TOUS LES SPORTS **AUTREMENT**  
LANDES

**Comité Départemental  
UFOLEP des Landes**

91 Impasse Joliot Curie  
40280 Saint-Pierre-du-Mont

Tél. 05.58.06.31.32

Fax. 05.58.06.05.81

Site [www.cd.ufolep.org/landes](http://www.cd.ufolep.org/landes)

**CALENDRIER 2023**

**UFOLEP des LANDES**

FÉDÉRATION **LANDES**

la ligue de  
l'enseignement  
un avenir par l'éducation populaire



Département  
des Landes

# **REGLEMENT CYCLOSPORT 2023**

## **Cartes de cycloport :**

**La carte cycloport est valable du 01/01/2023 au 31/12/2023. Elle doit être présentée obligatoirement pour participer aux courses.**

Pour les engagements en ligne, sur chaque carte de compétiteur cycloport sera mentionné un code d'accès unique qui permettra de s'engager sur le site national de la CNS.

Les coureurs pourront utiliser leur licence UFOLEP de la saison précédente pour les courses à cheval sur 2 saisons sportives. Cette extension concerne les courses prévues au calendrier qui sont organisées après la saison sportive classique. Attention, cette extension n'est acceptée que pendant les 2 mois suivant la fin de la saison sportive.

Ainsi un cycloportif qui souhaite participer à une épreuve Cycloport UFOLEP le 4 octobre 2023 pourra le faire avec sa licence 2022-2023 si la course a été inscrite au calendrier en début de saison.

## **4<sup>ème</sup> Catégorie**

**La 4<sup>ème</sup> catégorie remplace la catégorie GS.** Elle est divisée en 2 sous-catégories : 4A et 4B. La sous-catégorie 4B est exclusivement réservée aux coureurs de plus de 65 ans.

Les compétiteurs âgés de 65 ans et plus, ne peuvent être classés en 4B que si, auparavant, ils ont été classés en 4A. Les 2 catégories de 4<sup>ème</sup> (4A et 4B) courent ensemble et marquent des points comme les autres catégories.

Les points leurs sont attribués en fonction de la place obtenue au classement scratch. Les 4B qui accèdent à la catégorie 4A redescendent, s'ils en font la demande écrite, la saison suivante en 4B.

Les 4B qui accèdent à la 3<sup>ème</sup> catégorie redescendent, s'ils en font la demande écrite, la saison suivante en 4A, sans possibilité de reclassement en 4B pour ladite saison. Ils ne peuvent être descendus que d'une seule catégorie.

## **Mutations :**

Sur la période du 1 septembre au 31 octobre, le licencié, s'il n'a pas demandé de renouvellement de licence à son ancien club, est libre d'en changer sans avoir besoin d'avertir quiconque, ni par courrier, ni verbalement.

Si le licencié a renouvelé sa licence dans son ancien club pour la nouvelle saison, et qu'il souhaite en changer par la suite, il est obligé de remplir le formulaire de mutation disponible sur le site de l'UFOLEP des Landes.

Toute demande de mutation hors délai doit être accompagnée d'un chèque de 50 euros à l'ordre de l'UFOLEP des Landes.

## Descentes

Un licencié ne peut descendre que d'une catégorie par saison.

Toute demande de changement de catégorie doit faire l'objet d'une demande écrite via le formulaire prévu à cet effet.

Un compétiteur n'ayant pas obtenu de résultats satisfaisants pourra, après justification, demander par écrit à la CTD, une descente dans la catégorie inférieure.

### **Demande en début d'année :**

Les coureurs âgés de plus de 65 ans ont la possibilité de descendre d'une catégorie chaque année s'ils en font la demande écrite. Cela même s'ils ont réussi à se placer ou à gagner dans la catégorie supérieure.

Les coureurs de 60 ans à 64 ans inclus pourront, s'ils en font la demande écrite, prétendre à redescendre d'une catégorie, à l'exception des coureurs ayant obtenu une victoire dans la catégorie supérieure.

Les coureurs de moins de 60 ans qui monteront de catégorie à partir du 1er septembre ne pourront prétendre à redescendre en début de saison suivante qu'après avoir couru 4 courses dans les Landes dans sa nouvelle catégorie.

Pour les mutations interdépartementales, comme celles d'un même département, le carton de catégorie délivré devra correspondre à celui de la saison précédente.

### **Demande en cours de saison :**

Il y aura la possibilité de demander une descente en cours de saison pour les personnes ayant participé à **au moins 4 courses UFOLEP sur le département des Landes.**

Les demandes seront étudiées lors d'une réunion de la CTD réalisée courant mai et au cas par cas pour les demandes transmises après cette réunion.

Attention toutes les demandes reçues après le 31 mai 2023 et n'utilisant pas le document type ne seront pas traitées, sauf cas exceptionnel. Le document de descente de catégorie est à télécharger sur le site internet de l'UFOLEP des Landes dans la rubrique Cycloport.

Les critères de descente restent à l'appréciation de la CTD.

S'il y a validation de la demande de descente celle-ci entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juin.

A partir de cette date, **le coureur se verra attribuer un capital de 10 points.**

Un exemple : Une demande envoyée mi-Avril, pourra être étudiée le 15 mai si la CTD est programmée ce jour-là. S'il y a validation de la demande, à compter du 1er juin, il pourra courir dans sa nouvelle catégorie mais il se verra attribuer un capital de 10 points.

# Championnat Départemental

Le Championnat Départemental est ouvert à tous les licenciés landais, mais pour prétendre au titre de champion, il faudra avoir participé à au moins 3 épreuves UFOLEP dans les Landes.

L'attribution des maillots se fera en fonction du nombre de partants par catégorie. Ne seront récompensés par un maillot de champion départemental que les coureurs ayant participé à une course regroupant au moins 3 coureurs.

Attention le champion départemental ne portant pas son maillot sur une course ne sera pas classé et se verra supprimer les primes.

## Montée de catégorie

Tout coureur ayant atteint 30 points dans sa catégorie sera reversé dans la catégorie supérieure.

**Barèmes des montées :**

a) 30 participants et plus :

Les 5 premiers marquent des points :

1er = 10 points / 2ème = 7 points / 3ème = 6 points / 4ème = 4 points / 5ème = 3 points

b) De 10 à 29 partants :

Les 5 premiers marquent des points :

1er = 8 points / 2ème = 6 points / 3ème = 5 points / 4ème = 3 points / 5ème = 2 points

c) Moins de 10 partants :

Seul le vainqueur marque 5 points

d) 5 partants ou moins :

Seul le vainqueur marque 3 points

Dans tous les cas les places doivent figurer sur le carton cyclospor.

## Départ peloton commun ou séparé :

Nous rappelons aux coureurs que l'organisateur est le seul décisionnaire pour l'aménagement des départs et qu'ils doivent se conformer à la décision prise.

Cas de figures envisageables :

- S'il y a un peloton en dessous de 20 coureurs le départ sera groupé.
- Si l'effectif du peloton le moins nombreux se situe entre 20 et 25 participants, le choix sera à l'appréciation de l'organisateur ou/et des membres CTD présents.
- Si le peloton le moins nombreux comprend plus de 25 coureurs il y aura 2 départs séparés.

# Challenge Landais

## Le Challenge Départemental Cyclospor :

Ce Challenge est ouvert à tout licencié landais participant aux épreuves organisées par une association affiliée à l'UFOLEP des Landes.

Chaque catégorie de valeur aura son propre classement. Ainsi nous aurons 8 classements : 1<sup>ères</sup>, 2<sup>èmes</sup>, 3<sup>èmes</sup>, 4A, 4B, 13/14 ans, 15/16ans et Féminines.

Le coureur est classé dans la catégorie où il a commencé en début de saison.

Il marque les points dans toutes les catégories même s'il en change en cours de saison. Par exemple, un coureur classé en 3<sup>ème</sup> catégorie montant en 2<sup>ème</sup> catégorie sera classé dans le challenge des 3<sup>èmes</sup> catégories et continuera de marquer des points dans ce classement même s'il court sur des courses de 2<sup>ème</sup> catégorie.

Répartition des points :



- Si le coureur est classé dans les 5 premiers de sa course il marque les points suivants :
  - 1<sup>er</sup> - 8 points / 2<sup>ème</sup> - 7 points / 3<sup>ème</sup> - 6 points / 4<sup>ème</sup> - 5 points / 5<sup>ème</sup> - 4 points
- Si le coureur n'est pas classé dans les 5 premiers de sa course il marque 2 points.

Pour le Départemental Cyclospor UFOLEP des Landes un bonus de 2 points sera rajouté et un bonus d'un point pour le Régional et le National Cyclospor UFOLEP.

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

## Engagements et inscriptions :

**Les pré-inscriptions se font sur le site <https://ufolep-cyclisme.org/> dans la Rubrique Calendrier National/Accès Public :**

- 1. Sélectionner le type d'épreuve / Mois / Année**
- 2. Sélectionner le département de la course et valider votre choix en cliquant sur le symbole suivant **
- 3. Sélectionner votre course et inscrivez-vous grâce à votre code sur votre carton cyclospor **
- 4. Pour finaliser votre inscription il faut effectuer le règlement**

**Toutes les démarches sont indiquées sur le site <https://ufolep-cyclisme.org/>**

**Vous avez jusqu'à la veille 12h00 pour vous inscrire sur internet, passé ce délai vous devrez vous inscrire sur place.**

**Un coureur inscrit pourra se désinscrire librement jusqu'à la veille midi, il sera remboursé mais une retenue d'un euro sera appliquée.**

**Passé ce délai, s'il veut obtenir un remboursement il devra apporter un justificatif valable à l'organisateur qui statuera sur la demande.**

Le tarif est de **8,00** euros pour les adultes et **4,00** euros pour les jeunes.

**Attention pour les personnes s'inscrivant le jour de la course une majoration de 2,00 euros sera appliquée.**

# ufolep

**TOUS LES SPORTS AUTREMENT**  
**LANDES**

## **Comité Départemental UFOLEP des Landes**

91 Impasse Joliot Curie  
40280 Saint-Pierre-du-Mont  
[cd.40@ufolep.org](mailto:cd.40@ufolep.org)  
[www.cd.ufolep.org/landes/](http://www.cd.ufolep.org/landes/)  
[www.facebook.com/ufoleplandes/](https://www.facebook.com/ufoleplandes/)  
Tél : 05.58.06.31.32  
Fax : 05.58.06.05.81

Fédération sportive de

la ligue de  
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire